

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 17 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

Étaient présents :

Mmes, MéliSSa DAVID, Patricia GLATIGNY, Sylvie MAY, Virginie RENARD,

MM : Thomas BROUARD, Jean-Noël DAGUY, Didier GRASTEAU, Jean-Marc HAMON
Gilles LORPIN, Alain SABRAS, Ludovic VALLÉE

Étaient absentes et excusées :

Mmes : Christine CARTIER, Christine COBAN, Angélique SINEAU

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

1 point du jour à été ajouté :

3 : décisions modificatives

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de la séance du 26 juin 2025,
2. Proposition d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AB n°172
3. Décisions modificatives
4. Questions diverses

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2025.

Le compte-rendu n'apporte aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2/ PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCLLE CADASTRÉE AB N°172

Madame Le Maire informe le conseil municipal que nous avons eu une demande d'une famille des gens du voyage pour acheter une parcelle de terrain sur la commune dans le but de se sédentariser. Dans ce cadre Monsieur DURVILLE est venu se présenter au conseil municipal et exposer sa situation familiale et leur projet.

A son départ un tour de table a été effectué afin que chaque conseiller donne son avis sur le dossier.

Délibération :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une famille des gens du voyage souhaite se sédentariser sur la commune de Berd'huis et qu'elle en fait la demande depuis environ 2 ans. Ils souhaitent inscrire leurs deux jeunes enfants à l'école. Il s'agit de Monsieur Jacques DURVILLE et Madame Marie DUVILLE.

Pour ce faire, il serait nécessaire de leur vendre une partie de la parcelle cadastrée AB n°172 située chemin du Moulin, ancienne aire d'accueil des gens de voyage fermée au début des années 2000. Sur cette parcelle, l'ancien bâtiment construit à l'époque pour abriter les commodités et réseaux (WC, point d'eau, électricité...) peut être restauré sans gros travaux. Monsieur DURVILLE s'en chargerait.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de prendre une délibération de principe sur le fait d'accepter de vendre un terrain à Monsieur Jacques DURVILLE et Madame Marie DUVILLE afin qu'ils puissent se sédentariser, le terrain deviendrait un terrain familial qui serait leur propriété pleine et entière.

Après en avoir longuement délibéré, Madame le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent un vote à bulletin secret. Aucun conseiller ne le demandant, un tour de table est fait, chacun donnant son avis.

A l'unanimité, il est décidé de vendre une partie de la parcelle cadastrée AB n°172.

Pour ce faire, il faudra déterminer la surface du terrain, fixer son prix de vente, faire réaliser un bornage. Ces trois points feront l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

3/ DECISIONS MODIFICATIVES

DM1 : Budget Hôtel du Croissant

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régler la facture de l'entreprise T.E.H concernant l'achat de panneaux pour l'isolation acoustique des salles du restaurant à savoir :

section de fonctionnement					
	dépense			recette	
chapitre	023		chapitre	75	
		2 860	article	757361	2 500
Chapitre 11					
	615228	- 360			
TOTAL		2 500	TOTAL		2 500
section d'investissement					
	dépense			recette	
chapitre	21		chapitre	021	
article	21351	2 860	article		2 860
TOTAL		2 860	TOTAL		2 860

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

DM1 : Budget principal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de verser une subvention au budget de l'Hôtel du Croissant 04315 pour régler la facture de l'entreprise T.E.H concernant l'achat de panneaux pour l'isolation acoustique des salles du restaurant à savoir :

section de fonctionnement					
	dépense			recette	
chapitre	68		chapitre		
	6815	- 2 500	article		
Chapitre	65				
	65736211	2 500			

TOTAL		0	TOTAL		
-------	--	---	-------	--	--

4/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DAGUY demande l'avancement du projet d'implantation de l'antenne Orange.
Madame le Maire lui indique qu'une déclaration préalable a été déposée pour l'implantation de celle-ci. Elle informe avoir signé le document et de l'avoir envoyé pour instruction.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20H00